

1er Tournoi du Bacoteam

29 et 30 juin 2024

Le Badminton Club d'Oullins est heureux de vous inviter à son premier tournoi par équipe du 29 et 30 juin 2024, au gymnase Jean Boistard (69340 Francheville).

Le juge arbitre principal est : Rachid LARABI

Nos objectifs :

- Notre objectif principal est de vous faire prendre du plaisir et de vous faire jouer de nombreux matchs.
- Nous privilégions les poules uniques de 4 équipes
- Notre tournoi a une vocation de convivialité et de générosité.
- Les vainqueurs de chaque série seront récompensés.

Définition du tournoi

Article 1 - Le premier tournoi par équipe du BACO "Bacoteam" aura lieu du 29 et 30 juin 2024 au gymnase Jean Boistard, Allée des Griottes, 69340 Francheville (7 terrains).

Le tournoi se déroulera selon les règles fixées par la Fédération Française de Badminton et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Le logiciel utilisé sera Badnet. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points avec les prolongations si nécessaires selon le point 7 des Règles officielles du Badminton.

Le Juge-Arbitre de cette compétition est Rachid LARABI.

Article 2 - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs du territoire national licenciés à la FFBad la veille du tirage au sort et autorisés à jouer en catégorie sénior. Ils pourront être issus des catégories minimales à vétérans. Les joueurs devront être classés dans les séries R4 à NC.

Article 3 - Chaque rencontre comportera les disciplines suivantes : 1 double dame, 1 double homme et 2 doubles mixtes. Les équipes engagées seront réparties en poule de 4 selon leur niveau.

Les 4 meilleures équipes constitueront la série 1, les 4 suivantes la série 2, etc... Cette répartition sera appliquée aux équipes inscrites, la priorité sera donnée aux équipes inscrites le plus tôt.

Article 4 - Valeur des équipes

La valeur d'une équipe est établie par la somme du meilleur classement du double et du mixte pour les 2 meilleures femmes et 2 meilleurs hommes de l'équipe, suivant le barème ci-dessous :

Séries	Points
N1	12
N2	11
N3	10
R4	9
R5	8
R6	7
D7	6
D8	5
D9	4
P10	3
P11	2
P12	1
NC	0

Exemple avec une équipe de 5 joueurs			
Joueur	Classement double	Classement mixte	Valeur
Femme 1	D8	D9	5
Femme 2	D9	R6	7
Femme 3	D9	P10	4
Homme 1	D7	D8	6
Homme 2	P10	P11	3

Dans notre exemple, la valeur de l'équipe ($5 + 7 + 6 + 3 = 21$) est calculée comme suit :

- Points des deux meilleures femmes :
 - Femme 1 : 5 points pour son meilleur classement D8
 - Femme 2 : 7 points pour son meilleur classement R6
 - Femme 3 : 4 points pour son meilleur classement D9 (valeur non prise en compte)
- Points des deux meilleurs hommes :
 - Homme 1 : 6 points pour son meilleur classement D7
 - Homme 2 : 3 points pour son meilleur classement P10

En cas d'égalité de classement, nous prendrons en compte la somme des CPPH du meilleur classement entre le double et le mixte pour les deux meilleures femmes et deux meilleurs hommes de l'équipe.

Inscription

Article 5 - La capacité maximale du tournoi est de 40 équipes avec 24 équipes au maximum le samedi (réparties en 6 poules de 4 équipes) et 16 équipes au maximum le dimanche (réparties en 4 poules de 4 équipes).

En fonction du nombre d'inscrits, toutes les équipes pourront être regroupées le samedi.

Samedi (8h - 20h) : 24 équipes les mieux classées

Dimanche (8h - 17h30) : 16 équipes les moins bien classées

En cas de surnombre c'est par ordre d'arrivée des inscriptions complètes (inscription et paiement via badnet) que la sélection sera faite.

Article 6 – La date limite d’inscription (date de réception) est fixée au **30 mai 2024**. Le tirage au sort aura lieu le **31 mai 2024**. Les têtes de séries seront déterminées au plus fort de la valeur de l’équipe selon l’article 4.

Article 7 : Les inscriptions se font exclusivement en ligne via le logiciel Badnet avec possibilité de paiement en ligne.

Article 8 : En cas de changement de classement entre le moment de l’inscription réelle d’un joueur et le jour du tirage au sort, le comité d’organisation maintiendra l’équipe dans le tableau initial si le nouveau classement le permet sinon effectuera le changement rendu nécessaire par le nouveau classement, voire annulera l’inscription en cas de passage d’un joueur en N3.

Article 9 – Le montant des droits d’engagement est de 100 € (dont 2 € de frais reversés à la FFBAD) par équipe. Les équipes devront être complètes lors de l’inscription, un joueur ne peut pas s’inscrire au choix.

Déroulement de la compétition

Article 10 – Le comité d’organisation se réserve le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de modifier si besoin les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 – En cas de forfait de l’un des joueurs de l’équipe, celui-ci devra prévenir le plus tôt possible l’organisateur du tournoi de sa non-participation et éventuellement indiquer le nom de son remplaçant. Si l’équipe n’est pas au complet, l’organisateur tentera de proposer un autre joueur pour compléter l’équipe (dans la mesure du possible pour que les tableaux soient corrects).

Les droits d’inscription, passé le délai de la date limite d’inscription, sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d’un justificatif (exemple : certificat médical, attestation de travail, ...).

Article 12 – Les équipes doivent être présentes dans le gymnase à l’heure de leur convocation.

Article 13 – Tous les joueurs d’une équipe s’engagent à être présent toute la durée de la compétition.

Tout joueur désirant s’absenter du gymnase le fera en concertation avec le Juge-arbitre et devra obtenir l’accord de ce dernier qui lui indiquera un horaire maximum de retour. Les matchs pourront être lancés jusqu’à 1h en avance.

Tous les joueurs qui composent une équipe doivent jouer au moins 2 matchs sur l’ensemble de la journée. En cas de non-respect de la règle de participation d’un joueur à au moins 2 matchs dans la journée (sauf cas de force majeure), 2 points de pénalités seront infligés à l’équipe au classement général. Les cas suivants seront considérés comme forfait volontaire :

- Une absence partielle d’un joueur inscrit (1 seul match joué) qui met en défaut l’intégrité des compositions de son équipe au cours de la journée de compétition.
- Une absence totale d’un joueur inscrit même si elle ne met pas en défaut l’intégrité des compositions de son équipe.
- Un renoncement sans aucune raison valable ou cas de force majeure à jouer un match.

Les règles de l’article 2.17.2 du RGC s’appliquent pour ces cas. Le joueur est déclaré “forfait volontaire”. Il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et pour le cas où son équipe ne comporte que 4 joueurs, celle-ci sera exclue de la compétition.

Article 14 – Les horaires et l’ordre des matchs ne sont affichés qu’à titre indicatif et pourront être modifiés si besoin par décision du Juge-Arbitre en tenant compte des horaires de convocation annoncés (cf. article 12) et des sorties autorisées (cf. article 13).

Article 15 – Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Cette période est déterminée par la fin du dernier point d’un match et le premier service du match suivant. Il peut être réduit avec l’accord express des intéressés et après accord du juge-arbitre. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Gestion des matchs

Article 16 – Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes, pourra être déclaré « forfait » par le Juge-Arbitre, et ce quel que soit le niveau de la compétition.

Article 17– Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec la feuille de match, un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Il dispose alors de 3 minutes de préparation (test des volants et mise en tenue comprise).

Article 18 – Les volants sont à la charge des joueurs durant toute la durée de la compétition. Les modèles de volants retenus en cas de litige sont le « BABOLAT 2 » (plumes).

Article 19 – Au cours d'un échange, ou au service, tout volant touchant une structure fixe est « faute », tout volant touchant un filin est « let ».

Article 20 – L'ensemble de la compétition se déroule en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre à tout moment du tournoi en cas de litige.

Avertissements divers

Article 21 – Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi.

Article 22 – L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 23 – Le Badminton Club d'Oullins décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou tout autre incident.

Article 24 – Tout joueur forfait ou blessé après le tirage au sort du **31 mai 2024** et avant la compétition devra en informer au plus vite l'organisateur et lui transmettre un justificatif. Le jour de la compétition, il devra transmettre un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton par courrier (37 route du Vercors 38500 SAINT CASSIEN) ou par email à sophie.bluy@badminton-aura.org . Préciser nom, prénom, n° de licence ainsi que le nom de la compétition.

Récompenses

Article 25 - Des lots et récompenses seront distribués aux vainqueurs de chaque tableau.

Acceptation du règlement

Article 26 – La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.